



**Association de Victimes d'Escroquerie à la Nigériane en Europe**  
**DEMANDE D'ADHESION A IMPRIMER**  
 Et à renvoyer à l'adresse de l'association  
 (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse)

Civilité : 1) - Monsieur - Madame – Mademoiselle

\* Nom :

\* Prénom :

\* Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 19 \_\_\_\_

\* Adresse :

\* Ville :

\* Code postal :

\* adresse email : .....@.....

\* Téléphone domicile :

portable :

\* Inscription à titre : (1) - Privé - Professionnel

Arnaque :

Romance scam - Achat/vente de biens - Donation - Aide - Prêts/Investissements - Recrutements/Stages /Bourse - Vente/Locations immobilières - Fausses loteries – Webcam et chantage\*

Description sommaire : .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

(ou sur papier libre signé)

Site Internet à la base de l'arnaque : .....

Victime : oui - non \* Montant envoyé : .....

Dépôt de plainte : oui - non \*

Commissariat/Gendarmerie de : .....

Suite donnée au dépôt de plainte : .....

**Important : Article 7 des statuts de l'association**

La radiation d'office peut être également prononcée par le conseil d'administration sans que ce dernier ait à justifier sa décision. Cette radiation est irrévocable et ne peut faire l'objet d'appel. Il n'y a pas de recours possible auprès d'une juridiction quelle qu'en soit la nature. La décision est signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée du remboursement de la cotisation prorata-temporis et diminué des frais d'envoi de la lettre d'exclusion.

**Déclaration sur l'honneur**

Je déclare ne pas avoir été condamné pour faillite personnelle, pour banqueroute ou abus de confiance, de ne pas avoir bénéficié d'un jugement de condamnation non avenue pour les faits énoncés précédemment, de ne pas avoir encouru un jugement de liquidation judiciaire prononcé par un tribunal de commerce. J'accepte d'ores et déjà les termes de l'article 7 des statuts mentionné ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_ le :

Signature

Joignez à votre demande d'adhésion à l'association, un chèque du montant de votre inscription de 25 € (cotisation annuelle), une enveloppe timbrée à votre adresse.

A adresser à : **AVEN Europe 24, chemin de Sergyieu 74140 MESSERY**

(1) rayer les mentions inutiles. \* réponses obligatoires pour la prise en compte de l'adhésion  
 Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi "Informatique et Libertés") auprès de l'association. Ce droit peut être exercé par simple demande écrite adressée à l'association.